

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 28 janvier 1949

La séance est ouverte à trois heures.

CHAMBRE DES COMMUNES

L'ACOUSTIQUE DE LA CHAMBRE—EMPLOI
DE MICROPHONES

M. Maxime Raymond (Beauharnois-Laprairie): Je pose la question de privilège. Il me semble que tous les honorables députés peuvent prétendre à la prérogative, peut-être même au droit d'entendre les discours prononcés en cette enceinte. Malheureusement, ceux qui siègent en ce coin, ou encore dans le coin d'en face, n'entendent rien. J'affirmerai même, sans crainte d'être contredit, qu'au moins la moitié des députés n'entendent pas la plupart des discours prononcés en cette enceinte. Ils ne peuvent donc non plus saisir les entretiens qui ont lieu à l'ouverture de presque chaque séance entre le chef du gouvernement et le leader de l'opposition. C'est dire qu'il nous faut attendre au lendemain pour apprendre, dans les journaux ou le harnard, sur quoi ont porté les délibérations de la veille.

C'est un état de choses que nous avons plus d'une fois signalé à l'ancien leader de la Chambre, mais bien en vain. Comme nous avons un nouveau leader, je le prie de songer très sérieusement à ce problème. Je ne doute pas qu'il se laisse facilement convaincre puisque, hier, lorsque l'honorable député d'Essex-Ouest (M. Brown) a pris la parole pour proposer l'adresse en réponse au discours du trône, le premier ministre, quittant son siège, s'est rapproché de cet angle-ci de la Chambre afin de suivre l'allocation. J'espère qu'on remédiera sous peu à cet état de choses.

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): L'honorable député a raison: l'acoustique laisse passablement à désirer, mais il en est de même depuis que cette salle existe, c'est-à-dire depuis trente ans. Comme l'honorable député vient de le signaler, hier j'ai quitté mon siège pour me rendre à l'autre angle de la Chambre afin de goûter les éloquentes allocutions prononcées sur la motion tendant à présenter à Son Excellence une adresse en réponse au discours du trône. Dans cette partie-ci de la Chambre, l'acoustique est aussi défectueuse qu'ailleurs. Ceux d'entre nous qui ordinairement siègent ici éprouvent autant de difficulté à suivre les discours prononcés de l'autre extrémité de la Chambre, que les honorables députés occupant les banquettes éloignées de nous en ont à comprendre ce que nous disons.

Depuis longtemps, les députés sont au courant de ce regrettable état de choses qui, j'en suis sûr, ne vous a pas échappé, M. l'Orateur. Sauf erreur, vous vous renseignez depuis trois ans sur les moyens auxquels on a eu recours en vue d'améliorer l'acoustique dans les chambres législatives d'autres pays. Je crois comprendre que jusqu'ici vous n'avez trouvé nulle part de système suffisamment approprié pour en recommander l'usage aux membres de la Chambre. J'espère qu'avant longtemps il vous sera possible de trouver quelque part un système que vous pourrez en toute confiance recommander à vos collègues de la Chambre en vue d'améliorer l'acoustique.

M. George A. Drew (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, à titre de nouveau venu qui n'a pas...

Des voix: Parlez plus haut.

M. Drew: A titre de nouveau venu dont la voix ne passe pas pour exceptionnellement faible, j'ai remarqué qu'on avait quelque difficulté à comprendre les orateurs. Lorsque l'honorable député de Beauharnois-Laprairie (M. Raymond) portait la question à l'attention de la Chambre, j'ai moi-même eu peine à saisir ses paroles. Il n'est pas nécessaire de chercher bien longtemps une solution à ce problème puisque de fait il a été résolu à la Chambre des députés de Paris et à l'Assemblée législative de Rome où l'on a installé, à tous les deux pupitres, des dispositifs qui permettent d'y placer un haut-parleur lorsqu'un député prend la parole.

Il ne serait pas difficile d'installer un petit microphone d'un prix raisonnable près de chaque pupitre, afin que chaque député, chaque spectateur dans les galeries et, ce qui est peut-être le plus important, chaque membre de la tribune des journalistes puissent entendre ce qui se dit ici.

M. l'Orateur: Ce n'est pas l'habitude de l'Orateur de s'immiscer dans un débat...

Des voix: Plus fort.

M. l'Orateur: ... et je n'ai pas l'intention de le faire. Comme l'a déjà dit le très honorable premier ministre, les membres de la Chambre, ceux de la tribune des journalistes et le public qui assiste à nos séances m'ont déjà fait des observations à ce sujet. Je serais enchanté si nous pouvions trouver quelque système satisfaisant. Je dois, toutefois, signaler à l'honorable chef de l'opposition qu'il serait difficile d'adopter le même système que la Chambre des députés de Paris,